299

- 7 SEP. 2001

ORDONNANCE SUR REQUETE
Nomination Commissaire à la Transformation
RADIANCE COMMUNICATION

RADIANCE COMMUNICATIONS
SARL au capital de 166 400 euros
7 rue du Seil

44400 REZE

RCS NANTES 394 044 804

COPIE

Monsieur le Président
DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTES
6 allée de l'Ile Gloriette

44000 NANTES

Le 6 septembre 2001

REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES A LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L 224-3 du Code du Commerce et à l'article 100 de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner un commissaire aux comptes ayant pour mission d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers lors de la transformation de notre société en société par actions simplifiée qui sera soumise prochainement aux associés réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il me serait agréable que le commissaire désigné soit Monsieur Jean-Michel DOUILLARD, expert-comptable et commissaire aux comptes, demeurant à VERTOU (44120) 8 place du Beau Verger.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

M. GREGOIRE
GERANT

Me DESHAIS
GM

Première page,

ORDONNANCE

Nous, Claude DELAUNAY, Président du Tribunal de Commerce de NANTES, assisté du Commis-Greffier,

Vu la requête qui précède,

Vu l'article 100 de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001

Vu l'article L 224-3 du Code du Commerce

Désignons

en qualité de commissaire aux comptes à la transformation de la société RADIANCE COMMUNICATION au capital de 166 400 euros, dont le siège social est sis 7 rue du Seil à REZE (44), immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 394 044 804 :

Monsieur Jean-Michel DOUILLARD
demeurant 8, place du Beau Verger
44120 VERTOU

Disons qu'il dressera un rapport sur l'appréciation de la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers et sur la situation de la société.

- 7 SEP. 2001

Le Commis-Greffier,
A. BERTHELIN

Le Président,
C. DELAUNAY